

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-7-6-3

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION DE L'ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018 DU DELEGATAIRE

Résumé : Le présent rapport propose de prendre acte du rapport d'activité 2018 de la société d'exploitation de l'abattoir départemental de CERNAY. Le tonnage a atteint 1 121 tonnes pour 9 910 animaux abattus. En 2018, cet outil a permis à plus de 600 usagers réguliers de s'inscrire dans la filière courte, soutenant ainsi les éleveurs qui contribuent à la préservation de notre environnement, de nos paysages ruraux et de notre cadre de vie.
L'exploitant a été légèrement bénéficiaire en 2019 (+ 47 720 € pour un chiffre d'affaires net de 1 136 875 €) mais la société conserve un passif important depuis sa création, aujourd'hui de 314 178 €.

Le Département du Haut-Rhin est propriétaire de l'abattoir de proximité multi-espèces de CERNAY qui a été mis en service en 2006. L'exploitation de cet établissement est assurée par un délégataire dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). La « Société d'exploitation de l'Abattoir de proximité du Haut-Rhin », qui avait assuré ce service dans le cadre d'un premier contrat de DSP d'une durée de 8 ans, a été retenue en 2014 pour une nouvelle période de 8 ans suite à une procédure dite « Loi Sapin ». Cette Société par Actions Simplifiées (SAS) est composée d'éleveurs, de bouchers, d'associations (fermes-auberges, Bienvenue à la ferme...) et de particuliers.

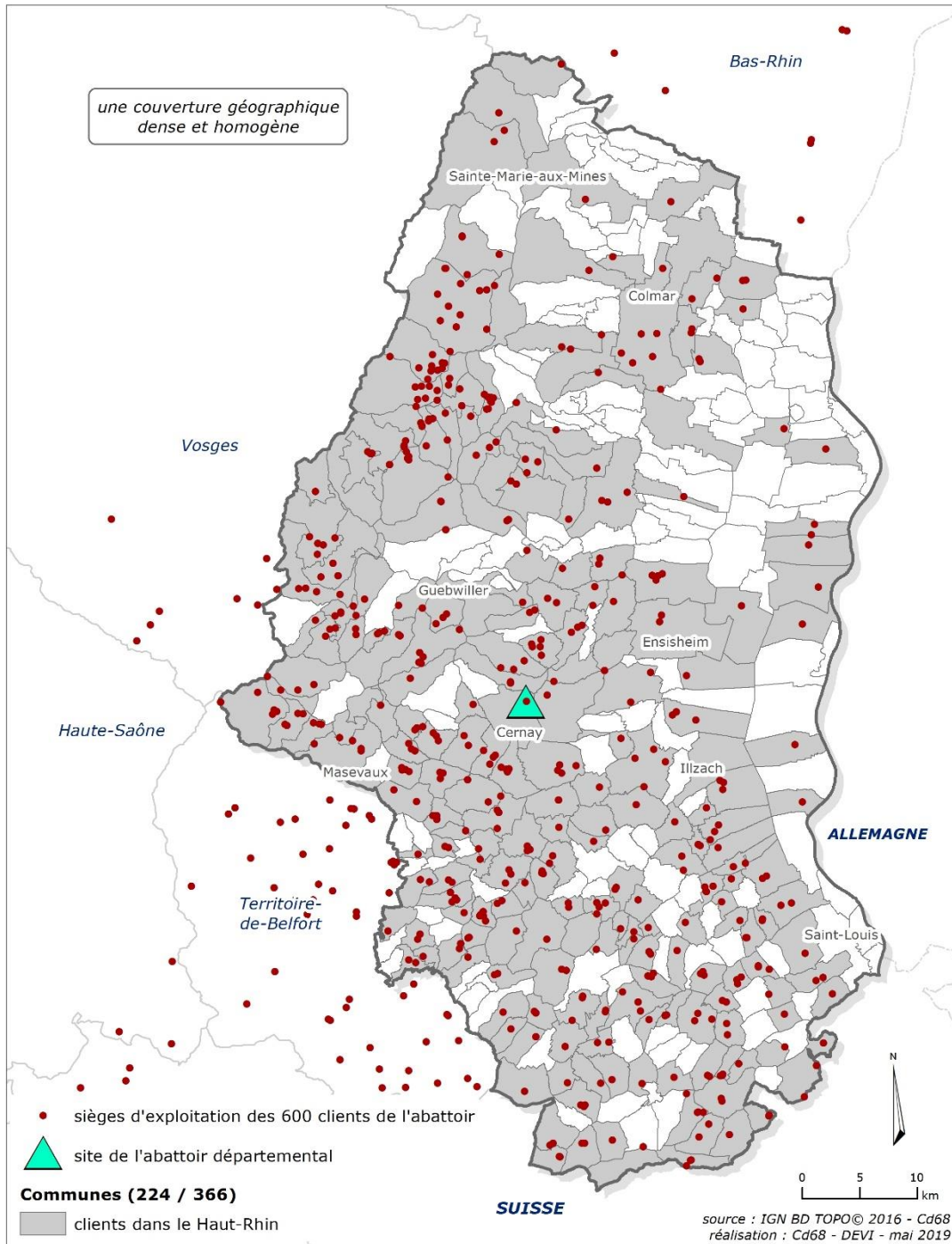
L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le délégataire établisse annuellement un rapport présentant les éléments d'activités relatifs à l'exécution du contrat de Délégation de Service Public. Le rapport annuel de gestion 2018 et le dossier comptable de l'exploitant sont joints en annexe du présent rapport.

Activité de l'abattoir

L'exploitant de l'abattoir fait état d'un peu plus de 600 apporteurs réguliers effectifs (cf. carte ci-dessous) pour l'année 2018. Cet outil est devenu au fil du temps un élément incontournable permettant aux éleveurs haut-rhinois de s'inscrire dans les filières courtes et de proximité.



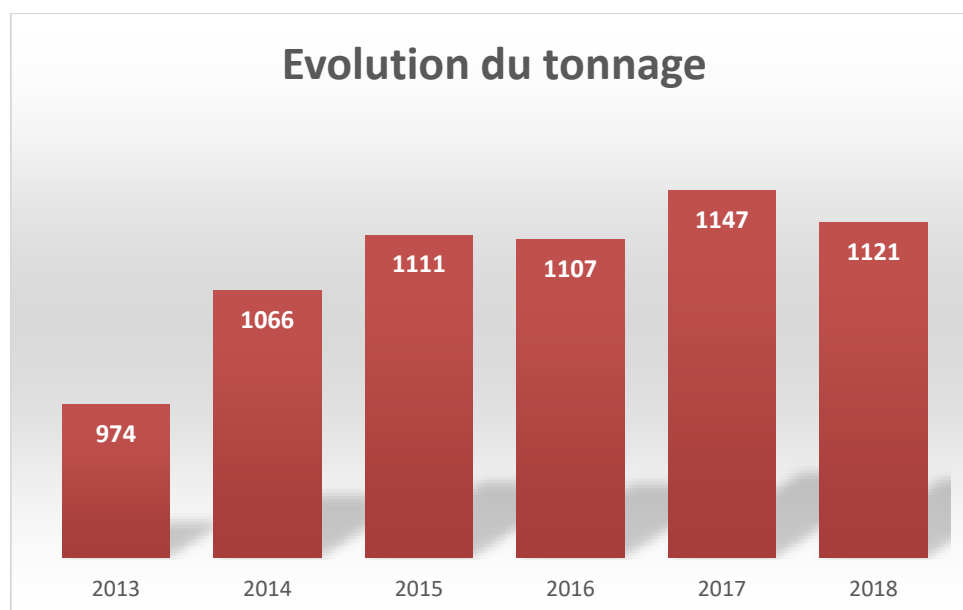
Localisation des clients de l'abattoir départemental Haut-Rhin - 2018



Les services proposés - abattage, découpe, mise sous vide, confection de lots en caissettes, retour des produits - assurent le maintien des petites structures d'élevage qui ont développé la vente directe auprès des consommateurs, leur permettant ainsi de tirer de leur activité un meilleur revenu.

Cet abattoir, voulu par les éleveurs haut-rhinois et mis en place par le Conseil départemental, participe à la préservation de l'environnement, notamment grâce à des cultures diversifiées et au maintien en herbe des parcelles. Ces prairies servent également de zones d'épandage de crue et réduisent fortement les risques de coulées de boue.

Depuis la mise en service de l'abattoir et pour la quatrième année d'affilée, le tonnage d'équilibre de 1 100 tonnes a été dépassé.



La société qui emploie actuellement 16 personnes, a développé les travaux de découpe et de mise sous vide de la viande. Cette activité permet dorénavant de couvrir le déficit lié à l'abattoir.

En 2018, les gros investissements du Département (92 145,60 € TTC) ont principalement porté sur la production et le stockage d'eau chaude et le remplacement d'évaporateurs dans les chambres froides.

La maintenance annuelle (47 224,83 €) a, quant à elle, contribué à la mise aux normes de l'outil, à sécuriser le fonctionnement des chaînes d'abattage et à maintenir l'activité (location de chaudière mobile).

Analyse financière

Le tonnage froid actuel supérieur à 1 100 tonnes permet d'atteindre l'équilibre financier. Le bilan 2018 fait apparaître un bénéfice de 47 720 € (40 747,33 € en 2017) pour un chiffre d'affaires net de 1 136 875 € (1 137 884,81 € en 2017).

Le passif, non résorbé depuis 10 ans, s'établit à 314 178 € (354 125 € en 2017 et 357 259 € en 2016).

Au vu de ce qui précède et de l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 10 mai 2019, je vous propose de prendre acte du rapport d'activité 2018 de la Société d'exploitation de l'abattoir départemental de CERNAY.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT